



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2012 EN RESIDENCES MOBILE ET EMPLACEMENTS

Généralités

Le client déclare avoir pris connaissance des tarifs applicables pour l'année. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

Les moyens de paiement acceptés par la régie du camping sont les suivants :

- Espèces, chèques bancaires et postal, euros-chèques étrangers, chèques vacances et carte bleue.

En cas d'annulation du séjour : L'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. Les arrhes ne seront remboursées que si l'annulation intervient 2 mois avant la date de début de séjour. Lorsque la totalité du règlement a été effectuée, 1 mois avant l'arrivée, le montant payé reste acquis à l'exploitant. Il est conseillé de prévoir une assurance annulation personnelle.

En cas de retard : Afin de conserver votre location il est impératif de nous prévenir. Dans le cas contraire, l'hébergement redevient disponible à la location, 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location (le lendemain midi) et le montant de la location versée reste acquis à l'exploitant.

Les arrivées prévues tardives après 18 heures hors saison ou 20 heures pleine saison doivent être aussi signalées par téléphone au **05.63.61.24.69** ou au **06.23.69.70.82**.

La sécurité des enfants dans le parc incombe totalement aux parents ou responsables légaux, notamment aux abords des aires de jeux.

Le tapage est interdit et le silence doit être maintenu entre 22 h et 7 h du matin.

La direction se réserve le droit de mettre un terme immédiat au séjour, sans indemnité ni compensation en cas de non-respect du règlement intérieur.

Les nombreux agréments de la vie en camping compensent largement les légers désagréments du plein air. Les insectes et autres « petites bêtes » font partie de cette formule de vacances. La direction n'est pas responsable de leur déplacement dans le camping.

Résidences Mobiles

Lors de la réservation d'une résidence, **des arrhes** correspondant à **25% de la somme totale** de votre séjour vous sont demandées. Elles sont à payer sous 7 jours accompagnées du contrat de location dûment signé.

Le règlement du **solde** de la location est à effectuer **un mois avant l'arrivée**. La taxe de séjour de 0.44€ par personne (à partir de 13 ans) et par nuit doit être comprise dans ce règlement.

Sur présentation du présent contrat les clés de votre location vous sont remises à votre arrivée, qui doit être prévue **à partir de 16 heures**. A votre départ les résidences doivent obligatoirement être libérées **avant 10 heures**.

Une caution de 200 € vous sera demandée à l'arrivée et vous sera restituée, au vu de l'état des lieux réalisé entre 8 heures et 10 heures, le jour de votre départ.

Le locataire est tenu avant son départ de restituer la résidence en bonne état de propreté, il doit s'assurer d'avoir **nettoyé sa vaisselle et autres ustensiles, vidé la poubelle dans les installations prévues à cet effet, etc...**

Si cet entretien n'est pas correctement effectué une somme forfaitaire **de 30 €** sera facturée.

Emplacements

Pour la location d'un emplacement, **des arrhes de 70 €** vous sont demandées, **le solde** de la location est à effectuer la veille du départ.

Les emplacements de camping sont disponibles **à partir de 15 heures** et sont à libérer avant **11 heures** le jour du départ.

Le client devra contracter toutes assurances pour garantir les risques de vol, incendies, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers **concernant son propre matériel**.